Inspectrice ou inspecteur en aménagement et salubrité

Concours no 1232 - ProlongationService urbanisme, permis et inspection

Sommaire de la fonction

- Accueillir les visiteurs et donner des renseignements relatifs à la réglementation d'urbanisme, la salubrité et les nuisances;
- Fournir aux requérants l'assistance technique nécessaire pour la préparation et la présentation des demandes de permis, de certificat d'autorisation ou de déclaration de travaux, principalement pour des projets relatifs à un bâtiment secondaire;
- Effectuer l'étude des demandes et délivrer des permis et des certificats d'autorisation;
- Rédiger des avis et transmettre des rapports et des constats d'infraction;
- · Effectuer des inspections sur le territoire;
- Traiter les demandes présentées dans le cadre des programmes d'aide financière;
- Contribuer à la mise en place et à l'amélioration continue des procédures du service ainsi qu'à la formation du personnel.

Profil de compétences recherchées

- Diplôme d'études collégiales en Techniques d'aménagement et d'urbanisme ou en Technologie de l'architecture, jumelé à un minimum de deux années d'expérience pertinente;
- Toute combinaison de formation et expérience jugée équivalente pourra être considérée;
- Bonne connaissance des divers règlements et lois en matière d'urbanisme et d'environnement;
- Cours de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Bonne connaissance du français écrit et parlé;
- · Rigueur, méthode et proactivité;
- Sens de l'observation, débrouillardise et autonomie;
- Disposer d'une voiture et pouvoir l'utiliser dans le cadre de ses fonctions.



Deux postes disponibles

- · Un poste régulier permanent;
- Un remplacement d'un an avec possibilité de permanence.

Conditions salariales

- Entre 30,02 \$ et 39,02 \$ de l'heure;
- Classe 8, selon les dispositions de la convention collective régissant les employés de bureau.

Horaire de travail

L'horaire de travail régulier est de 35 heures par semaine, du lundi au vendredi midi.



